



## Résumé historique du projet de port - Les Principales Dates

**2003** – Lancement du projet de port de plaisance sur le site de la Normandelière  
(capacité de 500 à 700 anneaux, coût 15 millions d'euros)

**2006** – Projet N°1 : Avant port protégé par des digues et Bassins portuaires créés dans les terres.

**Début 2008** - Abandon du projet N°1 : les digues bloquant le transit sédimentaire Nord/Sud et mettant en danger de disparition les plages du Sud, les plages des Dunes.

**Octobre 2008 – Projet N°2** – Avant port protégé par 2 récifs artificiels positionnés en mer et Bassins portuaires créés dans les terres (capacité : 1000 anneaux, coût 40 millions d'euros)

**Décembre 2008** - Le projet est présenté à Jean-Louis Borloo et Catherine Chabaud au salon nautique de Paris en présence de Madame Roux du Groupe Beneteau.

**Mars 2009** - Le préfet de Vendée, Thierry Lataste, rejette la mise en enquête publique du projet

**Juin 2009** - Dans une lettre aux Bretignollais, Christophe Chabot réagit et fustige les opposants et la presse locale qui propageraient des mensonges

**29 février 2010** - Tempête Xynthia

**15 mars 2010** – le maire sort une plaquette « **Le port de plaisance de Bretignolles-sur-Mer : l'avenir exemplaire** », un port qui résisterait à une tempête Xynthia

**19 mars 2010** – Le préfet de Vendée, Jean-Jacques Brot, met un terme à l'intervention de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans le dossier de port.

**Fin Mars 2010** - Philippe de Villiers, alors président du Conseil Général de Vendée, prend position et émet des réserves sur le projet de port de Bretignolles.

**Mai 2010** – Intervention de Christophe Chabot à France Culture pour fustiger les opposants.

**Juillet 2010** - Le préfet de Vendée, Jean-Jacques Brot, juge les progrès insuffisants pour déclarer les dossiers complets et recevables.

**Mai 2011** – Avis très négatif de l'Autorité Environnementale signé par le préfet de Région, Jean d'Aubigny.

En conclusion on notera :

« Des insuffisances substantielles du dossier qui laissent présager que si le port était réalisé, l'apparition de problèmes de fonctionnement de l'infrastructure (insécurité de navigation, surcoût d'entretien du chenal déséquilibre financier de l'opération ..) et la mise en oeuvre ultérieure d'adaptations majeures (en particulier, le remplacement des récifs brise-lames par un avant-port de type jetée) qui ne manqueraient pas d'être encore plus dommageables pour l'environnement »

## **Mi 2011 - Première enquête publique sur le projet de port de plaisance de Bretignolles**

Près de 8000 observations déposées.

Résultat : 7 avis négatifs pour les 7 enquêtes publiques associées au dossier

(exemple : [Avis défavorable DUP](#))

**Décembre 2011** - [Christophe Chabot](#) insulte la commission d'enquête publique qui réagit par un [communiqué de presse](#).

**1er Février 2012** - En conseil municipal, le maire retire son projet de port avant que le préfet de Vendée ne prononce un refus d'utilité publique et le maire demande une nouvelle enquête publique.

**4 février 2012** - Dans une lettre publique, le préfet de Vendée, Bernard Schmeltz, dit qu'une nouvelle enquête publique ne serait possible que sur un projet « **substantiellement** » différent de celui proposé à l'enquête publique de 2011.

**Décembre 2012** - Le préfet de Vendée, Bernard Schmeltz, précise sa position dans un communiqué de presse et dit « *que le site de la Normandelière n'est pas forcément l'endroit pour installer un port de plaisance en raison des caractéristiques géologiques des terrains. Pour qu'un tel projet soit réalisable, il faudrait une raison exceptionnelle, un intérêt public majeur. Il existe d'autres sites pour envisager un port de plaisance même si nous ne pouvons remettre en cause l'intérêt économique d'un tel équipement* »

**Décembre 2013** - En prévision du salon nautique de 2013, le maire sort une nouvelle plaquette : « **Port de Bretignolles-sur-Mer – l'avenir exemplaire** » avec un projet légèrement modifié mais toujours sur le site de la Normandelière :

- Avant Port identique au projet précédent avec 2 récifs artificiels positionnés en mer
- Bassins portuaires légèrement décalés au sud pour moins impacter une zone humide
- Coût : 42 millions d'euros

**Avril 2014** - Le Tribunal Administratif de Nantes annule une délibération du conseil municipal de Bretignolles approuvant l'acquisition des terrains de la Normandelière pour achat à un coût excessif. Le dossier sera transmis au juge du Tribunal des Sables d'Olonne.

**Avril 2015** - Le projet de Port porté par la commune de Bretignolles-sur-Mer Jusqu'à cette date est transféré à la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Christophe Chabot est maire de la commune Bretignolles et président de la communauté de communes.

**Novembre 2015** - François de Rugy, accompagné de son attaché parlementaire, sont venus à l'invitation du maire et se fait convaincre de l'intérêt du projet de port de plaisance. Il ne rencontrera aucun opposant et aucune association environnementale. Le journal Ouest Vendée relatera ce commentaire, « c'est un très beau projet M le maire, Et c'est le dogmatisme des écologistes vis-à-vis de projets comme celui-ci qui m'a fait les quitter »

**Janvier 2016** - Le dossier de Port Bretignolles est retoqué au concours national des ports de plaisance exemplaires.

**Mars 2017** – Le SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) du Pays de Saint-Gilles- Croix-de-Vie), incluant le projet de port de Bretignolles, est mis en exécution, par la communauté de communes, en éliminant une coupure d'urbanisation inscrite dans le POS (*Plan d'Occupation des Sols*) de la commune de Bretignolles. Cette disposition particulière de la Loi littoral aurait empêché la création d'un port de plaisance sur le site de la Normandelière. Recours contre ce SCoT déposé par l'association La Vigie.

**Mai 2018** – Avis de l'Autorité Environnementale de la GCEDD

[En 2018 les personnes de la CGEDD](#) (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), chargées d'élaborer l'avis n'ont eu qu'une approche intellectuelle du dossier de port soumis à l'enquête publique, confortant leurs analyses par des entretiens uniquement avec les promoteurs du projet. Les conclusions de l'Autorité Environnementale de mai 2011 restent valables puisque la définition de l'avant-port est inchangée.

### **Mi 2018 - Le préfet de Vendée, Benoît Brocart, met le nouveau projet de Port Bretignolles à l'enquête publique.**

Près de 6000 dépositions pour une enquête publique unique avec 5 demandes d'autorisation.

#### **Résultat pour les 5 demandes d'autorisation**

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU  
COMPRENANT UNE DEMANDE DE DEROGATION « ESPECES PROTEGEES »

La commission émet un avis favorable à demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau comprenant une demande de dérogation « espèces protégées » avec la réserve suivante :

- Une étude hydrogéologique complémentaire doit être effectuée en reprenant les mesures déjà réalisées et éventuellement en installant d'autres piézomètres pour répondre à la question : « le risque de rabattement de nappe est-il contenu par la paroi « soil-mixing ».

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET.

Concernant l'utilité publique du projet de création de port, la commission

- Considère qu'il présente un intérêt général, est compatible avec les documents d'urbanisme et offre un bilan positif compte tenu des avantages identifiés (économie et tourisme, organisation du territoire, emplois, amélioration des usages...)

- Émet un avis favorable assorti des réserves suivantes :

- o Contenir dans une enveloppe de 30 millions d'euros le coût net HT des travaux (valeur 2017)

- o Réduire le périmètre d'expropriation des mesures compensatoires au besoin réglementaire.

- o Créer, au moins en période estivale, une navette portuaire (ainsi que les équipements qui lui sont nécessaires et qui assurent un accès PMR) destinée prioritairement aux piétons et joignant le plus directement possible les plages du Marais Girard et de la Normandelière

DEMANDE D'UN ARRETE DE CESSIBILITE En conséquence, la commission émet un avis défavorable à la délivrance de l'arrêté de cessibilité, sollicité dans le cadre du dossier de réalisation d'un port de plaisance à Brétignolles sur Mer.

DEMANDE DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME.

La commission d'enquête émet un AVIS FAVORABLE au transfert de gestion du domaine public maritime à la collectivité représentée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

DEMANDE DE CREATION DU PORT

La commission émet un AVIS FAVORABLE à la demande de création de port, avec la réserve suivante :

- Prévoir, au minimum pendant la saison estivale, un service de navette électrique avec passeur entre les deux rives du port.

[Décembre 2018](#) – Le Conseil Régional lance un appel à projets pour des ports à sec dans le cadre de son Plan d'Ambition Maritime. La Région entend soutenir les projets de modernisation et/ou de nouvelles implantation de port à sec sur son territoire, pour inciter au développement d'un nouveau modèle portuaire, innovant, adapté aux nouveaux usages de la plaisance, plus respectueux de l'environnement et en cohérence avec l'offre portuaire régionale La Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ne participe pas, ne fait pas de proposition au titre de Port La Vie.

[Fin 2018 – Début 2019](#) – La commune de Bretignolles met en enquête publique son projet de PLU avec un zonage permettant la réalisation du projet de port de plaisance.

**Résultat** : L'avis de la commission d'enquête publique est favorable avec une réserve importante : **le rétablissement d'une coupure d'urbanisation sur le secteur de la Normandelière.**

**23 avril 2019** – Christophe Chabot met en exécution de PLU de Bretignolles sans rétablir la coupure d'urbanisation et sans avis contraire du préfet de Vendée ([délibération CM](#))  
Recours Contre ce PLU déposé par l'association La Vigie.

**16 juillet 2019** – Démission de François de Rugy du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

**16 juillet 2019** – **Le préfet de Vendée, Benoît Brocart, signe la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** les arrêtés d'autorisations pour le projet de port de plaisance sans attendre la mise en place du nouveau cabinet ministériel de Elisabeth Borne.

Recours contre la DUP et les arrêtés –Autorisation Environnementale – Autorisation Permis d'Aménager - déposés par l'association La Vigie et ainsi que d'autres associations, FNE... qui appellent à la mobilisation et un rassemblement manifestation sur le site.

**30 septembre 2019** – La communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix de-Vie lance les travaux dit "préparatoires". C'est un défi, un passage en force qui entreprend la destruction de la dune de la Normandelière.

**6 octobre 2019** – Manifestation de près de 3000 personnes contre le projet de port de Bretignolles sur le site de la Normandelière. ([Vidéo du rassemblement](#))

**Le lendemain au matin, 7 octobre 2019** - un groupe de personnes bloquerons les bulldozers et autres pelleteuses géantes et empêcherons la poursuite des travaux. Le lendemain **les travaux sont arrêtés**. Une ZAD s'établira sur un terrain privé du site pour veiller à la défense de la dune.

**19 octobre 2019** - Manifestation de plus de 1500 personnes à la Roche-sur-Yon, dépôt d'un manifeste à la préfecture. ([Vidéo du défilé](#)) ([Vidéo de l'allocution](#))

Situation au 10 Mars 2020 :

Les travaux sont en standby, L'autorité de l'Etat laisse entendre par [diverses réponses](#) faites à des courriers adressés à la ministre, réponses transmises par le préfet qui dit en substance :

*« Dès lors que ces autorisations font l'objet de recours contentieux qui conduiront la juridiction administrative à apprécier leur régularité juridique, il m'apparaît opportun d'attendre ces décisions juridictionnelles »*

Résumé Chronologique de l'évolution du Projet de port à Bretignolles-sur-Mer  
[Principales Dates de l'année écoulée Juillet 2019 – Août 2020](#)



## Résumé Chronologique de l'évolution du projet de port à Bretignolles-sur-Mer Principales Dates de l'année écoulée de Juillet 2019 – Août 2020

### ✓ 16 juillet 2019

Le préfet de Vendée signe la déclaration d'Utilité Publique et les autorisations du projet.

### ✓ 23 septembre 2019 (*provocation*)

**Début des travaux de déboisement et de terrassement** - Arrachage d'arbres et de haies  
Destruction partielle de la dune de la Normandelière et création d'une arrière dune de 9500 m<sup>3</sup>

### ✓ Dimanche 6 octobre 2019

La Vigie avec l'aide de Demain Bretignolles et SURFRIDER organise une manifestation, près de 3000 personnes sur le site de La Normandelière.



Voir la vidéo : [téléchargez](#)

### ✓ Lundi 7 octobre

Au matin 20 à 30 personnes font barrage aux engins et bloquent le chantier commencé.

### ✓ Mardi 8 octobre

Nouvelle tentative de reprise des travaux à nouveau bloqué. Un groupe d'opposants s'installent sur place et s'érige en ZAD devenant ainsi les gardiens de la dune.

Evènement marqueur d'une forte opposition au projet et d'une radicalisation qui provoque une Médiatisation nationale et un statu co sur le bocage des travaux.

### ✓ 19 octobre 2019

La Vigie relance une Manifestation, à La Roche-sur-Yon, plus de 1500 personnes défilent.

Voir la vidéo : [téléchargez le défilé](#) - [téléchargez l'allocution](#)



Confirmation de la forte mobilisation contre le projet de port de Breignolles.

**La Vigie dépose une lettre à la préfecture de Vendée, le préfet n'a pas reçu de délégation.**

✓ **Novembre 2019**

**Le préfet de Vendée prend position sur l'arrêt des travaux de réalisation du port :**

*« Dès lors que ces autorisations -préfectorales- font l'objet de recours contentieux qui conduiront la juridiction administrative à apprécier leur régularité juridique, il m'apparaît opportun d'attendre ces décisions juridiques »*

Le préfet de Vendée ne veut pas d'un passage en force.

En conseil communautaire, le DGS, Jérôme Dénécheau confirme que l'appel d'offres pour la création du port de plaisance (1er août 2019 – 14 novembre 2019) est infructueux et précise :

*« si le coût réglementaire n'est pas tenu, le projet sera abandonné »*

Coût réglementaire : 30 millions d'euros HT (valeur 2017, subvention du Conseil Départemental de 3 millions d'euros déduite)

✓ **21 janvier 2020**

Evacuation de l'ancienne colonie de France Telecom et destruction du bâtiment,  
Les carottages des sondages géologiques sont ensevelis dans les décombres.

✓ **15 mars 2020**

Frédéric Fouquet est élu maire de Breignolles-sur-Mer

✓ **Mercredi 8 avril 2020**

Les forces de l'ordre évacuent la ZAD de la Dune en période de confinement sanitaire.

Fin de journée, dès le départ de la gendarmerie, une milice municipale incendie Les installations de la ZAD et détruit les effets personnels des gardiens de la dune.

Le bâtiment de la chèvrerie est détruit.



✓ **Jeudi 9 avril 2020**

Reprise des travaux de rasage et de nettoyage de la zone en période de confinement sanitaire par les services municipaux et les partisans et en pleine période de nidification.

✓ **18 mai 2020**

Nouvelle consultation d'entreprises pour la création d'un port de plaisance suite à la déclaration sans suite du premier appel d'offres

- Première phase (18 mai 2020 – 22 juin 2020) : appel à candidatures
- Deuxième phase (non lancée – durée 1 mois) : négociation avec les entreprises retenues

Cette consultation d'entreprises est hors cadre réglementaire.

✓ **22 juin 2020**

La Vigie adresse une lettre à tous les élus des communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie :

Pour leur rappeler les exigences du jour d'après et les informer sur la situation des risques juridiques et financiers du projet de port de Bretignolles.

✓ **28 juin 2020**

Kathia Viel opposée au projet de port est élue maire de Saint-Hilaire-de-Riez.

La commune de Saint-Hilaire-de-Riez a 11 représentants à la communauté de communes sur 47. La liste de Kathia Viel en a 9.

✓ **5 Juillet 2020**

François BLANCHET, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, déclare sa candidature à la présidence de la communauté de communes pour une nouvelle gouvernance, un nouveau projet de territoire et un moratoire sur le projet de port.



✓ **10 juillet 2020**

✓

[François BLANCHET](#) est élu président de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Il élimine l'ancien maire de Bretignolles et remet en cause l'utilité du projet de port.

**La voie est désormais ouverte pour un abandon définitif du projet de port de plaisance de Bretignolles.**

Il a suspendu les appels d'offres du projet et a fixé un moratoire de 1 an, avec la mise en place d'un groupe appelé "médiation", mais qui en fait n'est qu'une commission de consultation sur le projet de port. La "commission" devrait fournir son rapport au printemps 2021 pour une délibération en conseil communautaire.

